DÉPARTEMENTALISATION

# SOULA SAÏD-SOUFFOU : "IL FAUT UNE MEILLEURE APPROPRIATION DES PROGRAMMES EUROPÉENS"

**Auteur de plusieurs ouvrages sur Mayotte, dont "La départementalisation de Mayotte : la sécurité de tout un peuple", publié en 2015 aux éditions L'Harmattan, l'ex-directeur des affaires européennes au Conseil général de Mayotte et actuel DGS d'Acoua a livré à Flash Infos quelques-unes de ses réflexions sur le bilan de la départementalisation et sur la crise diplomatique avec les Comores.**

### FI : QUE PENSEZ-VOUS DE L'AVENIR DE MAYOTTE QUANT À LA DÉPARTEMENTALISATION ?

SS : L'île de Mayotte a toutes les cartes en main pour avancer, étant un jeune département et une région ultrapériphérique de l'Union Européenne. Nous devons mieux nous organiser afin de renforcer la capacité institutionnelle pour une meilleure appropriation des programmes européens. Un certain temps d'appropriation est nécessaire pour maîtriser les outils tels que le *"contrat de projet"*, le *"contrat de plan et de la région"*. Au niveau de la région, l'État a mis en place un programme de coopération régional. Il existe aussi des programmes européens fortement dotés en budget qui devraient créer des opportunités. Nous avons les moyens de faire mais il y a un travail à effectuer sur l'organisation à Mayotte. Par ailleurs, le département réfléchit actuellement à une stratégie de développement à l'international. C'est un schéma extrêmement important dans la vie des collectivités, et prescrit par la loi. J'espère que dans le cadre de ce schéma, le département fera le bilan de ce qui a été fait et des possibilités qui permettront de réorganiser nos services et notre stratégie de coopération et développement afin de mieux consommer les budgets alloués.

### FI : MAYOTTE ENTRETIENT DES RELATIONS DIFFICILES AVEC LES COMORES. QUEL POURRAIT ÊTRE L'ISSUE DE LA CRISE ?

**SS :** Je reste persuadé que la résolution de ce conflit est d'ordre politique. S'agissant des marges de manœuvre que nous avons, il existe deux niveaux d'intervention. Le premier, d'ordre diplomatique, concerne l'État Français et l'État comorien. Tant que les élections ne seront pas achevées, l'île devra subir les restrictions au niveau du renvoi des personnes en situation irrégulière. Car, les mêmes situations ont eu lieu auparavant au moment des élections. La perspective d'un changement est possible à l'issue des élections. Des leviers sont à saisir également au niveau de la coopération régionale. Il faudrait aller jusqu'au bout des déclarations faites, car souvent les acteurs économiques se mobilisent mais les pouvoirs politiques n'accompagnent pas suffisamment ces derniers (questions agricoles, culturelles). Mayotte développe davantage ses échanges avec Madagascar et le Mozambique par exemple car (contrairement à l'Union des Comores ndlr), ils ne revendiquent pas l'île. Le blocage existant avec Les Comores se situe à Moroni, au niveau du gouvernement fédéral. La loi nous offre beaucoup de marges de manœuvres pour appliquer la politique des *"petits pas"* dans la coopération des collectivités territoriales.

### FI : QUEL EST LE BILAN DE LA DÉPARTEMENTALISATION À MAYOTTE ?

**SS :** Un comité de suivi de la départementalisation était initialement prévu, il n'a pas été réuni. L'idée de ce comité était que les citoyens devraient être informés des conclusions de la départementalisation. Celui-ci est en charge du bilan des actions menées ou non effectuées. Ce manque de clarté pourrait laisser penser que les choses n'avancent pas. Malgré un manque de communication, des mesures d'accompagnement et d'appropriation de la départementalisation ont été mises en place dans le cadre de *"Mayotte 2025"*.

**Zabibou Tsiosa**

encr' ECO
Economique & Écologique

**Depuis 8 ans à Mayotte nous sommes le spécialiste de la vente de consommables alternatifs et de solutions d'éco-impression.**

**Vous êtes COMMERCIAL ?**
**Rejoignez ENCR'ECO !**

Pour nous accompagner dans le développement de nouveaux services auprès d'une clientèle d'entreprises, de collectivités et de particuliers.

Venez partager nos valeurs :
Eco Conscience et sens du Service

VOUS :

- Bac+2 et expérience 2 ans ou équivalent
- Tempérament entrepreneurial
- Forte sensibilité technique et commerciale
- Compétences en Informatique
- Aptitude au scooter exigée + permis B

contact@encreco.yt